



L'EMPLOI TECHNIQUE DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À FIN 2014 : FILIÈRE, SERVICES ET MÉTIERS

SEPTEMBRE 2017



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Septembre 2017

L'emploi technique dans les collectivités territoriales à fin 2014 : Filière, services et métiers

Cette étude est menée par Salah Ould Younès, sous la direction de Mohamed Amine, responsable de l'Observatoire de la fonction publique territoriale. Elle s'appuie à la fois sur des sources différentes :

- les données SIASP de l'Insee dont le codage des données, le contrôle, l'analyse et les traitements statistiques ont été réalisés par Dimitri Banik et Jérôme Broquet.
- les travaux de l'enquête nationale métiers qui ont été coordonnés par Jérôme Broquet.
- l'exploitation statistique des bilans sociaux des collectivités qui a été assurée, au CNFPT, par Arthur Babelon, Dimitri Banik, Jérôme Broquet, Camille Ermissé et Salah Ould Younès et à la DGCL par Safiedine Hama.

SOMMAIRE

PRINCIPAUX RESULTATS 5

PRESENTATION 7

- Contexte et objectif..... 7

I - LA FILIERE TECHNIQUE : 45 % DES EFFECTIFS DES COLLECTIVITES..... 8

- 821 971 agent.e.s , dont plus de 84 % de fonctionnaires 8
- Les recrutements de contractuel.le.s représentent le mode principal d'entrée dans la filière technique..... 9
- Près de six agent.e.s de la filière technique sur dix travaillent dans une commune..... 9
- L'Île-de-France : la région où le poids de la filière technique est le plus faible.. 11
- 90 % des agent.e.s de la filière technique sont de catégorie C..... 11
- Renforcement des cadres d'emplois liés à l'encadrement 12
- Le recours aux contractuel.le.s sur les emplois permanents : plus d'un tiers sont des remplaçant.e.s..... 12
- Démographie : une filière relativement âgée 13
- Concentration des métiers 14

Les métiers dans les cadres d'emplois de la filière technique..... 16

- Ingénieur.e 16
- Technicien.ne 16

- Agent.e de maîtrise.....17
- Adjoint.e technique17
- Adjoint.e technique des établissements d'enseignement 18

- Seul.e.s 3 ingénieur.e.s sur 10 relèvent des services techniques 19

II. LES SERVICES TECHNIQUES : 20 % DE L'EFFECTIF TERRITORIAL21

- Un taux de féminisation particulièrement bas dans les services techniques 21
- Six services où le poids de la filière technique est significatif 22
- Six principaux métiers de la territoriale sont exercés majoritairement par des agent.e.s des services techniques ou à dominante technique 23
- Cœur de métiers versus métiers supports : un recours aux métiers supports variable selon les services 24

CONCLUSION27

ANNEXES29

PRINCIPAUX RESULTATS

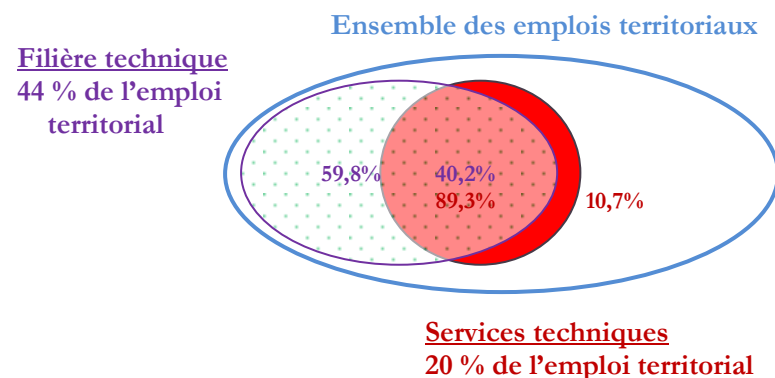
Les principaux constats observés à partir de cette étude croisant les approches statutaire, sectorielle et professionnelle de l'emploi technique sont :

- La filière technique, qui rassemble près de la moitié des effectifs territoriaux, est relativement âgée et est exposée au vieillissement de ses agent.e.s. Par conséquent, les départs à la retraite seront massifs dans les années à venir.
- Les agent.e.s de cette filière sont quasi-exclusivement de catégorie C. Huit agent.e.s de cette filière sur dix sont des fonctionnaires, mais le recrutement de contractuel.le.s constitue le principal mode d'entrée.
- L'augmentation des effectifs de la filière technique entre fin 2010 et fin 2014 a pour origine la hausse des effectifs des cadres d'emplois liés à l'encadrement.
- Les femmes sont très peu représentées par rapport au reste de la FPT.
- Plus des deux tiers des agent.e.s de la filière technique travaillent dans une commune ou dans un organisme communal.
- Dans les effectifs employés par les régions, la filière technique représente plus des trois-quarts des agent.e.s.
- Les régions où le poids des agent.e.s territoriaux.ales de la filière technique est le plus élevé : la Corse et la Guyane.
- Les services techniques emploient moins de la moitié des agent.e.s de la filière technique, même si leurs effectifs sont composés quasi-exclusivement d'agent.e.s de cette filière.
- Les métiers des cadres d'emplois de la filière technique : plus de la moitié des effectifs des 20 premiers métiers de la territoriale appartiennent à la filière technique. Une forte concentration des métiers est observée dans deux cadres d'emplois où le métier de chargé.e de propreté des locaux, à lui seul, représente plus d'un cinquième des effectifs du cadre d'emplois d'adjoint.e technique et plus de la moitié des effectifs du cadre d'emplois d'adjoint.e technique d'établissement d'enseignement.
- Les métiers dans les services techniques : certains services techniques comptent des proportions plus importantes de métiers ne relevant pas de

leur cœur d'activité. C'est le cas du service « Ateliers et matériels » et « Eau et assainissement ».

Dans les autres services où le poids des agent.e.s de la filière technique est significatif, on recourt davantage aux métiers supports.

Le croisement des deux approches, statutaire et sectorielle, est riche d'enseignement. Comme le montre le schéma présenté ci-dessous, tous les emplois de la filière technique (43,9 % de l'emploi territorial) ne sont pas affectés à des services techniques (20,2 % de l'emploi territorial) et tous les emplois des services techniques ne relèvent pas des cadres d'emplois de la filière technique. En effet, 59,8 % des agent.e.s relevant de la filière technique sont affectés en dehors des services techniques.



Lorsque l'on s'intéresse uniquement à la filière technique, 4 agent.e.s sur 10, relevant de cette filière, sont affectés aux services techniques (40,2 %). Il s'agit de la partie commune aux deux cercles des services techniques et de la filière technique sur le schéma ci-dessus. Les 59,8 % restants se répartissent comme suit : 13,9 % appartiennent aux services où les agent.e.s de la filière technique sont relativement nombreux et 45,8 % au reste des services d'affectation.

Concernant les services techniques, 10,7 % de leurs agent.e.s ne relèvent pas de la filière technique (ils sont représentés en rouge vif sur le schéma). Ils appartiennent à des cadres d'emplois appartenant à d'autres filières (fonctions administratives...).

PRESENTATION

- Contexte et objectif

La filière technique est la plus importante en nombre d'agent.e.s, puisqu'elle rassemble, à elle seule, près de la moitié des effectifs territoriaux. Elle a connu une importante progression de ses effectifs. Le transfert conséquent de personnels technicien.ne.s, ouvrier.ère.s et de service (TOS) de l'Etat vers les collectivités territoriales, dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, a concerné principalement les départements et les régions. Les agent.e.s transféré.e.s sont quasi-exclusivement des agent.e.s de la filière technique et appartenant aux cadres d'emplois de catégorie C de cette filière.

Dans un contexte institutionnel et législatif en très forte mutation depuis 2010, l'objectif de cette étude est de dresser, sur la base des données statistiques disponibles, un état des lieux de la structure de l'emploi et des métiers dans la filière technique et les services techniques. Cette étude va apporter des éléments factuels dans ce contexte qui ne cesse d'évoluer et d'avoir des impacts sur les effectifs de cette filière.

Concomitamment à une contrainte budgétaire subie par les collectivités et la baisse des dotations, de nombreuses transformations institutionnelles récentes ont marqué le paysage territorial. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) redéfinit et renforce les dispositions de mutualisation en redéfinissant le cadre et les modalités de création des services mutualisés. Et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 visant à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale. Tous ces changements ne seraient pas sans conséquences sur les organisations et l'emploi technique.

Comparativement aux départements et aux régions, les communes et les communautés de communes étaient relativement épargnées par les précédentes lois sur la décentralisation. Elles le seront probablement moins dans les années à venir. Compte tenu de toutes ces évolutions législatives liées à l'intercommunalité,

des transferts sont à prévoir, des communes (principal employeur territorial) vers les structures intercommunales.

D'autres facteurs de changement impacteraient sûrement l'évolution du contenu des métiers dans l'emploi technique. Il s'agit, d'une part, des changements techniques (progrès technique) et, d'autre part, des changements dans les domaines du numérique, de l'environnement, du développement durable et aussi de la transition énergétique.

Afin de mieux rendre compte de ce qu'il recouvre, l'emploi technique doit être analysé selon trois approches complémentaires et croisées : par la filière technique, par les services techniques et par les métiers. C'est bien cette démarche que nous avons adoptée pour la réalisation de cet état des lieux.

Approche statutaire, selon le statut juridique de l'agent.e ; cette approche permet de faire un lien direct avec les modes et les conditions de recrutement et de rémunération des agent.e.s. L'emploi technique sera abordé par le prisme des cadres d'emplois de la filière technique, complété par une approche institutionnelle et géographique.

La filière technique est définie sur la base des cadres d'emplois qui la constituent. Elle est composée des cinq cadres d'emplois suivants et de l'emploi fonctionnel de directeur.rice général.e des services techniques : adjoint.e technique, adjoint.e technique des établissements d'enseignement, agent.e de maîtrise, ingénieur.e et technicien.ne.

Approche sectorielle, selon le service d'affectation ; cette notion renvoie à la structure organisationnelle de la collectivité. Un service d'affectation regroupe tous les services et directions dont les activités correspondent à des prestations (biens et services) ayant des caractéristiques communes : ressources utilisées, usage d'une technique particulière, services rendus, publics desservis, etc.

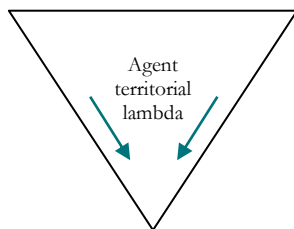
Les services techniques appartiennent au domaine d'affectation des interventions techniques. Ils sont composés des six services suivants : « Bâtiment et patrimoine bâti », « Voirie, infrastructures et réseaux divers », « Propreté - collecte et gestion des déchets », « Espaces verts », « Eau et assainissement » et « Ateliers et matériels ».

Approche professionnelle, selon le métier ; cette approche consiste à définir les emplois dans leur contenu en termes d'activités principales en passant par la

notion de métier, qui ne coïncide pas toujours avec celle de cadre d'emplois. Les métiers seront abordés par cadre d'emplois et par grandes catégories de services.

Approche statutaire :

Statut : *Fonctionnaire*
 Cadre d'emplois : *Ingénieur.e*
 Filière : *Technique*
 Catégorie hiérarchique : *A*



Approche Sectorielle :

Service d'affectation : *Sports*

Approche professionnelle :

Métier : *Responsable d'équipement sportif*

Selon les caractéristiques propres à chaque service d'affectation, les métiers des agent.e.s sont classés en trois classes :

- *Cœur de métier* : classe de métiers qui comprend les principaux métiers exercés par les agent.e.s territoriaux.ales affecté.e.s à un service d'affectation. Il est le déterminant des frontières de l'organisation d'un service technique ;
- *Métiers support administratif* : métiers ou famille de métiers administratifs ne relevant pas des métiers principaux de l'activité du service technique mais constituant un appui administratif pour son fonctionnement ;
- *Métiers support technique* : métiers ou famille de métiers différents des métiers principaux de l'activité d'un service technique dont l'appui « technique » est également essentiel à son bon fonctionnement.

I - La filière technique : 45 % des effectifs des collectivités

Parmi les huit filières de la FPT, la filière technique est la plus importante en nombre d'agent.e.s, puisqu'elle rassemble, à elle seule, plus de quatre agent.e.s territoriaux.ales sur dix, soit près de la moitié des effectifs territoriaux. Elle a connu une importante progression dans les départements et les régions. La filière technique emploie 821 971 agent.e.s, soit 45,1 % des effectifs territoriaux, hors

emplois aidés. Elle dépasse de loin la filière administrative (411 901 agent.e.s, soit 22,6 %).

- 821 971 agent.e.s , dont plus de 84 % de fonctionnaires

Dans la filière technique, 84,5 % des agent.e.s sont fonctionnaires. Ce n'est pas la filière où la part des fonctionnaires est la plus élevée puisqu'elle est de 99,1 % chez les sapeurs-pompiers et de 96,8 % dans la police municipale.

Répartition des effectifs territoriaux par filière

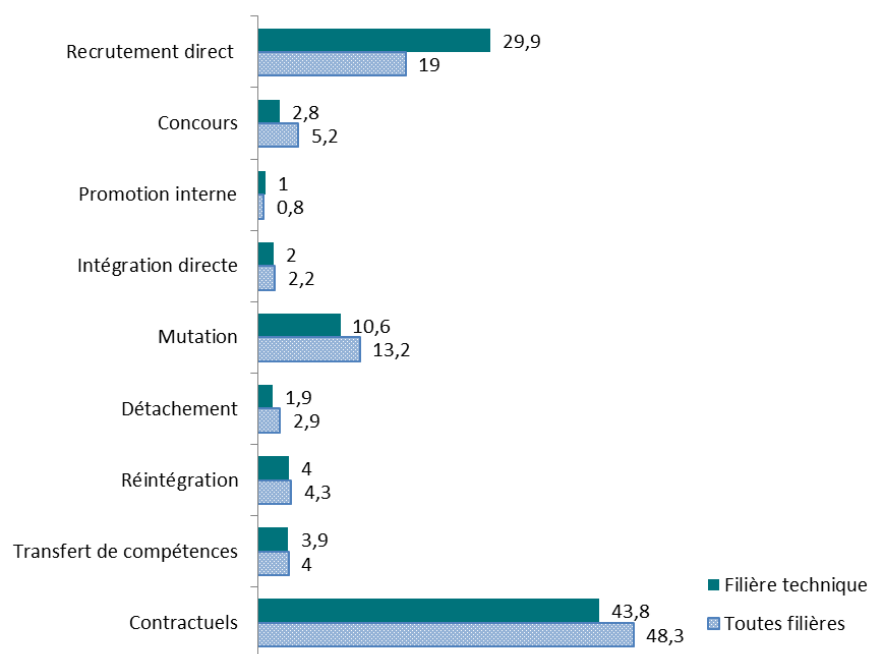
	Effectifs	Dont fonctionnaires ou stagiaires	Part de fonctionnaires
Administrative	411 901	345 334	83,8%
Technique	821 971	694 290	84,5%
Culturelle	70 998	50 840	71,6%
Sportive	18 943	13 913	73,4%
Sociale	164 247	125 937	76,7%
Médico-sociale	81 753	60 219	73,7%
Médico-technique	2 635	1 832	69,5%
Police municipale	21 919	21 216	96,8%
Incendie et secours	39 972	39 595	99,1%
Animation	113 396	59 263	52,3%
Emplois hors filière de la NET	72 362	926	1,3%
Autres hors NET	2 985	713	23,9%
Total	1 823 082	1 414 078	77,6%

Source : Insee, données SLASP au 31/12/2014 ; traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Champ : Postes principaux non annexes (hors emplois aidés), hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

- **Les recrutements de contractuel.le.s représentent le mode principal d'entrée dans la filière technique**

Répartition des agent.e.s de la filière technique selon le mode d'entrée dans la fonction publique territoriale (en %)



Source : Bilans sociaux des collectivités (base 2013); traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Comme pour l'ensemble des agent.e.s de la FPT, les recrutements de contractuel.le.s représentent le mode principal d'entrée pour les agent.e.s de la filière technique. Ce canal de recrutement reste néanmoins inférieur à ce qui est constaté pour l'ensemble de la FPT (43,8 %, contre 48,3 % pour l'ensemble des agent.e.s de la FPT). Il reste largement soumis à un taux de rotation important et aux durées courtes des contrats. Avec 29,9 % des recrutements, le recrutement direct est le deuxième mode de recrutement de la filière technique (19 % pour l'ensemble des agent.e.s de la FPT).

Enfin, alors que le transfert de compétences était le troisième canal d'entrée des agent.e.s de la filière technique en 2009, avec 16,3 % des recrutements, du fait des transferts de personnels de l'Etat vers les départements et les régions, il ne représente plus que 3,9 % des flux d'entrée dans cette filière en 2013. Soit un taux proche de celui de l'ensemble de la FPT (4 %).

- **Près de six agent.e.s de la filière technique sur dix travaillent dans une commune**

Les communes et les structures intercommunales englobent une grande part des emplois de la filière technique, avec respectivement 58,2 % et 16,4 % des effectifs de cette filière (soit 478 713 et 134 815 agent.e.s).

Plus précisément, les agent.e.s de la filière technique se retrouvent majoritairement dans les communes de plus de 20 000 habitants avec environ 25,5 % des effectifs, ainsi que dans les communes de 3 500 à 9 999 habitants (11 %).

Les effectifs de la filière technique représentent plus des trois-quarts des effectifs des régions (77,1 %) et près de quatre agent.e.s sur 10 de ceux des départements (38,1 %). Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le poids des effectifs de la filière technique se situe entre 43,7 % et 47,2 %. Il dépasse les 50 % dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Répartition des effectifs techniques par type de collectivités

Type de collectivité	Effectif de la filière technique	Part dans les effectifs de la filière technique (en %)	Poids des effectifs de la filière technique dans la collectivité ou l'établissement territorial (en %)
Régions	62 811	7,6	77,1
Départements	110 502	13,4	38,1
SDIS	4 751	0,6	9,3
Centres de gestion - CNFPT	3 164	0,4	22,8
Communes	478 713	58,2	48,8
CCAS, Caisses des écoles, Caisses de crédit municipal et autres établissements communaux	23 793	2,9	19,1
Structures intercommunales d'agglomération	68 478	8,3	53,1
Communautés de commune	31 199	3,8	39,2
SIVU, SIVOM et syndicats mixtes	35 138	4,3	55,5
Autres	3 422	0,4	39,7
Total	821 971	100,0	45,1

Source : Insee, données SLASP au 31/12/2014 ; traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Champ : Postes principaux non annexes (hors emplois aidés), hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Répartition des effectifs techniques par taille de communes

Type de collectivité	Effectif de la filière technique	Part dans les effectifs de la filière technique (en %)	Poids de la filière technique dans l'effectif de la commune (en %)
Communes de moins de 500 hab.	17 983	2,2	56,6
Communes entre 500 et 999 hab.	24 827	3,0	58,6
Communes entre 1 000 et 1 999 hab.	35 869	4,4	58,4
Communes entre 2 000 et 3 499 hab.	36 199	4,4	55,4
Communes entre 3 500 et 9 999 hab.	90 670	11,0	50,9
Communes entre 10 000 et 19 999 hab.	63 701	7,7	47,2
Communes entre 20 000 et 39 999 hab.	69 359	8,4	45,2
Communes entre 40 000 et 79 999 hab.	68 407	8,3	45,7
Communes de plus de 80 000 hab.	71 698	8,7	43,7
Total	478 713	58,2	48,8

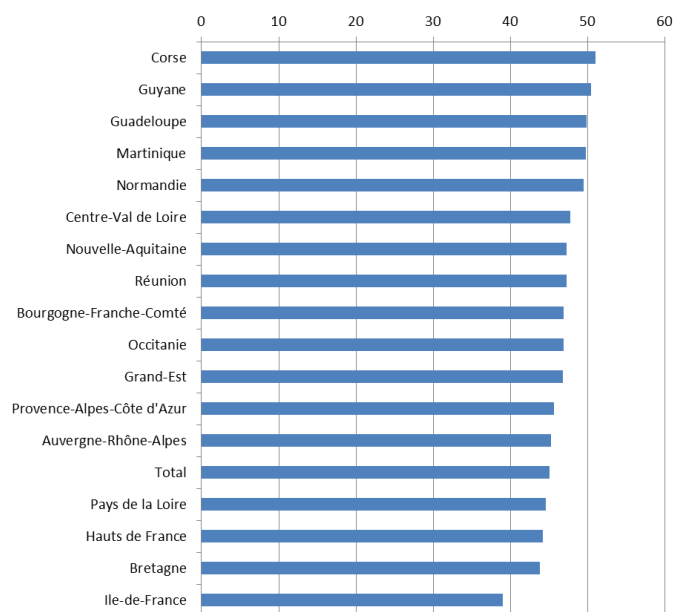
Source : Insee, données SLASP au 31/12/2014 ; traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Champ : Postes principaux non annexes (hors emplois aidés), hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

- L'Île-de-France : la région où le poids de la filière technique est le plus faible

La région Corse et la Guyane sont les régions où le poids de la filière technique dans les effectifs territoriaux est le plus élevé avec 51,1 % et 50,5 %, respectivement. Viennent ensuite la Guadeloupe, la Martinique et la Normandie où le poids des d'agent.e.s de la filière technique représente près la moitié des effectifs territoriaux. La part de la filière technique en Île-de-France est la plus faible en comparaison avec les autres régions (39 %).

Poids de la filière technique par région (en %)

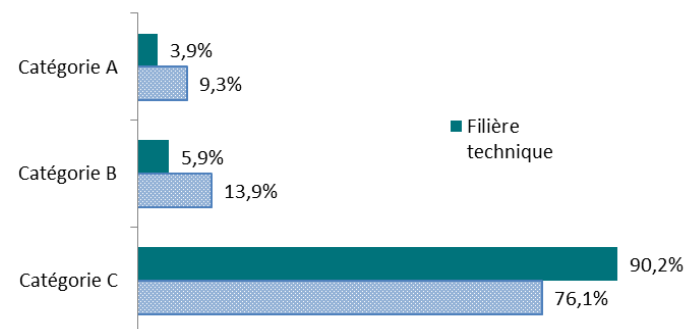


Source : Insee, données SIASP au 31/12/2014 ; traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Champ : Postes principaux non annexes (hors emplois aidés), hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

- 90 % des agent.e.s de la filière technique sont de catégorie C

Répartition des agent.e.s de la filière technique selon la catégorie hiérarchique



Source : Insee, données SIASP au 31/12/2014 ; traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Champ : Postes principaux non annexes (hors emplois aidés), hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Toutes filières confondues, les effectifs territoriaux se déclinent en 9,3 % d'agent.e.s de catégorie A, 13,9 % de catégorie B et 76,1 % de catégorie C. Les emplois de catégorie C se retrouvent en majorité dans la filière technique où ils représentent 90,2 % des agents de cette filière. Cette dernière rassemble, à elle seule, 53,4 % du total des emplois territoriaux de catégorie C.

- Renforcement des cadres d'emplois liés à l'encadrement

A la fin de l'année 2014, on recense dans les collectivités territoriales près de 43 760 agent.e.s de plus qu'en 2010 dans la filière technique, hors emplois aidés. Le nombre d'agent.e.s de cette filière a augmenté de 5,6 % de fin 2010 à fin 2014. Les effectifs continuent d'augmenter depuis 2010 surtout dans les cadres d'emplois d'encadrement dont les effectifs ont augmenté de 45,3 %, et de +19,4 % et +12 % pour les cadres d'emplois d'ingénieur.e.s et d'agent.e.s de maîtrise, respectivement. Le nombre d'adjoint.e.s techniques, cadre d'emplois le plus important en termes d'effectifs, a également augmenté de 21 504 agent.e.s, soit une hausse de 4 %. Celui des adjoint.e.s techniques des établissements d'enseignement enregistrent, quant à lui, une baisse significative de -3,4 % sur cette période.

Effectifs de la filière technique au 31 décembre 2010 et 2014

Cadre d'emplois	Eff. au 31/12/10	Eff. au 31/12/12	Eff. au 31/12/14	Variation Effectifs
				2014/2010
- Directeur.rice (général.e) des services techniques (emploi fonctionnel)	593	542	509	-14,2%
- Ingénieur.e	25 676	27 915	30 654	19,4%
- Technicien.ne	32 435	43 340	47 122	45,3%
- Agent de maîtrise	61 836	65 045	69 258	12,0%
- Adjoint.e technique	531 500	530 813	553 004	4,0%
- Adjoint.e technique des EPLE	113 714	110 047	109 858	-3,4%
- Autres emplois	12 457	8 907	11 566	-
Total filière technique	778 211	786 609	821 971	5,6%
Total FPT	1 742 365	1 793 252	1 823 082	4,6%

(1) A partir de l'année 2010, les cadres d'emplois de Technicien.ne et de Contrôleur de travaux ont fusionné.

Source : Insee, données SLASP de 2010 à 2014 ; traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

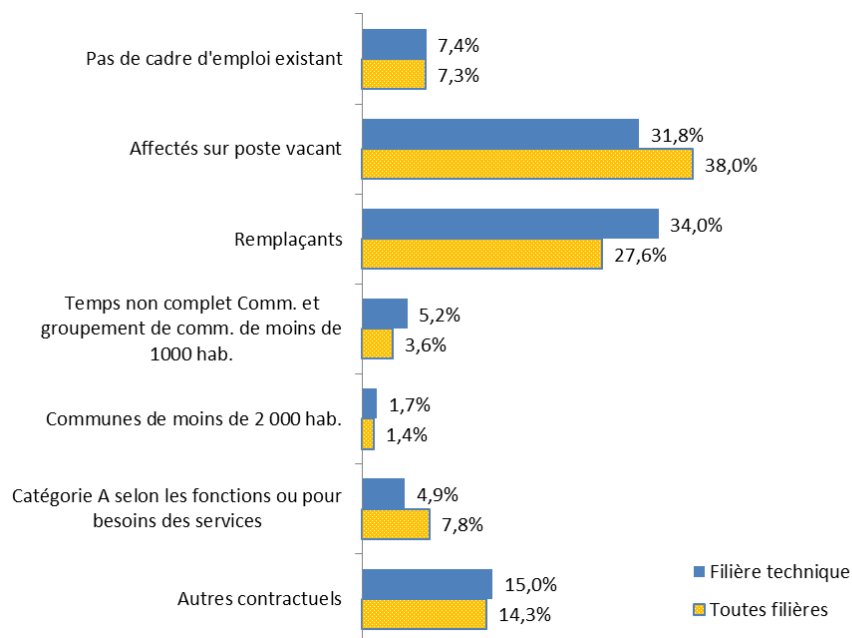
Champ : Postes principaux non annexes (hors emplois aidés), hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

- Le recours aux contractuel.le.s sur les emplois permanents : plus d'un tiers sont des remplaçant.e.s

Les emplois permanents des collectivités territoriales doivent, en principe, être occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans certains cas précis, l'emploi d'agent.e.s contractuel.le.s pour occuper ce type de poste est possible. Ce recours est strictement encadré par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ainsi, fin 2013, d'après les bilans sociaux des collectivités territoriales, on retrouve, par rapport à ces cas de recrutement (voir annexe 3), plus d'un tiers (34 %) des contractuel.le.s recruté.e.s dans la filière technique qui sont affecté.e.s à des postes de remplaçant.e.s momentanés de fonctionnaires, contre 27,6 % pour l'ensemble des filières. Ceux.celles recrutés sur des postes vacants représentent 31,8 % (38 % pour l'ensemble des filières). Les contractuel.le.s, recruté.e.s lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes, représentent 7,4 % des contractuel.le.s (7,3 % pour l'ensemble des filières). Les autres catégories juridiques (notamment pour les emplois de niveau A ou pour les emplois à temps non complet des petites communes) représentent en tout un peu plus de 26,8 % des contractuel.le.s sur emplois permanents (27,1 % pour l'ensemble des filières).

La répartition des contractuel.le.s de la filière technique est différente selon le cadre d'emplois. Ainsi, les adjoint.e.s techniques des établissements d'enseignement, qui dominent cette filière, en termes d'effectifs contractuel.le.s, affichent plus de la moitié (53,9 %) de contractuel.le.s qui sont affecté.e.s aux postes de remplaçant.e.s. Cette modalité de recrutement représente également 37,5 % des adjoint.e.s techniques contractuel.le.s, mais seulement 3 % dans le cadre d'emplois d'ingénieur.e où le recrutement sur les emplois de niveau A représente le mode principal de recours aux contractuel.le.s (63,3 %), suivi du recrutement de contractuel.le.s sur poste vacant (17,5 %). Ce dernier mode de recrutement concerne plus de 6 contractuel.le.s sur 10 dans les deux cadres d'emplois de technicien.ne (64,4 %) et des agent.e.s de maîtrise (60,4 %).

Répartition des contractuel.le.s recruté.e.s sur les emplois permanents de la filière technique, selon le type de recrutement



Source : Bilans sociaux des collectivités (estimations au 31/12/2013); traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

- Démographie : une filière relativement âgée

Le taux de féminisation dans la filière technique est de 41,4 %. Il est beaucoup plus bas que pour l'ensemble des agent.e.s de la FPT (60,8 %). La moyenne d'âge est de 46 ans. Les agent.e.s fonctionnaires sont plus âgé.e.s que les contractuel.le.s (47 ans contre 40 ans et 10 mois pour les contractuel.le.s).

Les fonctionnaires territoriaux.ales de la filière technique sont également plus âgé.e.s que ceux.celles des autres filières.

Les projections de départ à la retraite concernent seulement les fonctionnaires car la distinction des contractuel.le.s permanent.e.s et non permanent.e.s n'a pas pu être effectuée. Les projections de départs à la retraite proposées par cette étude, ne sont pas des prévisions mais des indicateurs sur les départs potentiels à la retraite. Ils sont fondés uniquement sur deux types d'informations à savoir l'âge des agent.e.s et l'âge moyen de départ à la retraite de ceux.celles-ci pour chaque cadre d'emplois.

Entre 2015 et 2025, 50,5 % des agent.e.s fonctionnaires de la filière technique auront pris leur retraite, contre 37 % pour l'ensemble des fonctionnaires de la FPT. 38,7 % des adjoint.e.s techniques (qui représentent sept agent.e.s de la filière technique sur dix) cesseront leur activité d'ici 2025. Les directeur.rices (général.ales) des services techniques et les agent.e.s de maîtrise sont les cadres d'emplois les plus âgés. Ils.elles devraient partir massivement en retraite entre 2015 et 2025, avec des taux de départ respectifs (cumulés sur la période 2015-2025) de 50,5 % et 57,2 %. Le nombre important de départs chez les agent.e.s techniques et les adjoint.e.s techniques des établissements d'enseignement s'explique davantage par le volume conséquent d'agent.e.s dans ces deux cadres d'emplois. Par conséquent, en raison de leurs départs à la retraite par centaines de milliers, le renouvellement de leurs effectifs constitue un défi à relever pour l'avenir.

Départs à la retraite des agent.e.s fonctionnaires de la filière technique en 2020 et 2025, selon le cadre d'emplois

Cadre d'emplois	Part des 55 ans et plus (%)	Age moyen	Taux de féminisation	Part (en %) de fonctionnaires atteignant l'âge moyen de départ à la retraite de leur cadre d'emplois d'ici à :	
				2020	2025
- Directeur.rice (général.e) des services techniques (emploi fonctionnel)	37,9	50,4	13,9	29,6	50,5
- Ingénieur.e	21,1	44,9	35,1	17,4	32,5
- Technicien.ne	21,7	44,7	20,0	20,3	37,7
- Agent.e de maîtrise	31,3	50,0	10,3	30,6	57,2
- Adjoint.e technique	21,2	45,4	44,2	19,0	38,7
- Adjoint.e technique des établissements d'enseignement	25,2	48,0	57,7	21,6	44,9
- Autres emplois	18,6	42,1	47,3	20,1	38,0
Filière technique	22,6	46,1	41,4	20,5	41,1
Ensemble de la FPT	20,4	44,6	60,8	18,1	36,6

Source : Insee, données SLASP au 31/12/2014 ; traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Champ : Postes principaux non annexes (hors emplois aidés), hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

- Concentration des métiers

Une analyse des principaux métiers, en effectifs, rencontrés dans la fonction publique territoriale montre que 8 des 20 principaux métiers sont exercés, en

majorité, par des agent.e.s de la filière technique. Ces derniers représentent 591 493 du 1,1 million d'agent.e.s concentré dans les 20 principaux métiers.

Dans ces huit métiers, les agent.e.s de cette filière présentent des proportions qui se situent entre 86,3 % pour le métier d'agent.e de services polyvalent en milieu rural et 96,0 % pour celui d'agent.e de propreté des espaces publics.

Le métier de chargé.e de propreté des locaux, premier métier de la fonction publique territoriale en nombre d'agent.e.s, est composé à 91,8 % d'agent.e.s de la filière technique.

Part des effectifs de la filière technique dans les 20 principaux métiers de la fonction publique territoriale (en %)

Métier	appartenant à la filière technique (en %)	appartenant aux autres filières (en %)	Ensemble (%)
Agent.e de propreté des espaces publics	96,0	4,0	100,0
Ouvrier.ère de maintenance des bâtiments	95,1	4,9	100,0
Agent.e d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	95,1	4,9	100,0
Chargé.e de propreté des locaux	91,8	8,2	100,0
Agent.e d'exploitation des équipements sportifs et ludiques	91,7	8,3	100,0
Jardinier.ère	90,9	9,1	100,0
Agent.e de restauration	87,6	12,4	100,0
Agent.e de services polyvalent en milieu rural	86,3	13,7	100,0
Chargé.e d'accueil	29,7	70,3	100,0
Agent.e d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	28,6	71,4	100,0
Animateur.rice éducatif.ve accompagnement périscolaire	23,3	76,7	100,0
Assistant.e éducatif.ve petite enfance	12,1	87,9	100,0
Animateur.rice enfance-jeunesse	5,0	95,0	100,0
Policier.ère municipal.e	4,0	96,0	100,0
Assistant.e de gestion administrative	3,3	96,7	100,0
Aide à domicile	3,2	96,8	100,0
Travailleur.euse social.e	0,2	99,8	100,0
Secrétaire de mairie	0,2	99,8	100,0
Enseignant.e artistique	0,2	99,8	100,0
Assistant.e familial.e en protection de l'enfance	0,0	100,0	100,0

Source : Enquête nationale métiers de l'Observatoire de la FPT au 31/12/2012.

Champ : Effectifs territoriaux, hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

La filière technique compte 84,5 % de fonctionnaires. Parmi les principaux métiers observés, certains ont une part de fonctionnaires supérieure à la moyenne. Ainsi, chez les agent.e.s d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers, il y a 93,3 % de fonctionnaires. Ils sont 92,2 % chez les ouvrier.ère.s de maintenance des bâtiments et 91,8 % chez les jardinier.ère.s. Parmi ces principaux métiers, c'est celui d'agent.e d'accompagnement à l'éducation de l'enfant affiche la proportion la plus élevée de contractuel.le.s, avec près d'un.e agent.e sur cinq.

Statut des principaux métiers observés de la filière technique

Intitulés des métiers	%*	STATUT (en %)			Ensemble
		Fonctionnaires	Contractuel.le.s	Emplois aidés	
Chargé.e de propreté des locaux	22,1	81,4	17,6	1,0	100,0
Ouvrier.ère de maintenance des bâtiments	6,2	92,2	7,1	0,7	100,0
Agent.e de restauration	5,6	82,0	17,5	0,5	100,0
Agent.e d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	5,2	93,3	6,0	0,7	100,0
Jardinier.ère	5,1	91,8	7,4	0,8	100,0
Agent.e de propreté des espaces publics	3,3	89,2	10,1	0,7	100,0
Agent.e d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	2,7	80,7	17,8	1,5	100,0

*Il s'agit de la part des effectifs du métier dans le total des effectifs de la filière technique. Notons que les métiers ne sont pas déclarés ou pas renseignés pour 13,1 % des agent.e.s.

Source : Enquête nationale métiers de l'Observatoire de la FPT au 31/12/2012

Champ : Effectifs territoriaux, hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

La proportion des femmes est plus élevée dans les principaux métiers de la filière technique. Alors que pour l'ensemble des métiers de la filière technique le taux de féminisation est de 40,9 %, il atteint 88 % pour les agent.e.s de restauration et 77,2 % pour les chargé.e.s de propreté des locaux.

Les métiers dans les cadres d'emplois de la filière technique

Nous allons aborder, dans cette section, les métiers de la filière technique par cadre d'emplois. L'analyse consiste à dénombrer les métiers différents constatés pour chaque cadre d'emplois, voir la plus ou moins grande concentration des métiers et la présentation des principaux métiers pour chacun des cadres d'emplois. Les tableaux ci-dessous présentent les cinq premiers métiers, en termes d'effectifs. Les pourcentages traduisent la part de chaque métier dans le total des effectifs du cadre d'emplois considéré. Les cadres d'emplois sont classés ici en ordre croissant de la concentration des métiers¹.

- **Ingénieur.e**

Le cadre d'emplois d'ingénieur.e représente 1,6 % des effectifs territoriaux et 3,7 % des effectifs de la filière technique.

Une centaine de métiers différents* sont signalés pour ce cadre d'emplois et les 46 principaux métiers concentrent les deux tiers des effectifs (66,2 %).

Les métiers les plus cités sont ceux de responsable des services techniques (5,1 %) et de responsable du patrimoine de la voirie et des réseaux divers (5,0 %). Viennent ensuite ceux de chef.fe de projet foncier, urbanisme et aménagement (3,8 %), de chef.fe de projet études et développement des systèmes d'information (3,2 %) et de chargé.e d'animation à l'éducation au développement durable (3,1 %).

Principaux métiers exercés	(en %)
Responsable des services techniques	5,1
Responsable du patrimoine de la voirie et des réseaux divers	5,0
Chef.fe de projet foncier, urbanisme et aménagement	3,8
Chef.fe de projet études et développement des systèmes d'information	3,2
Chargé.e d'animation à l'éducation au développement durable	3,1
Ensemble	20,2

* Ne sont retenus pour ce cadre d'emplois que les métiers comptant au moins 4 agent.e.s.

Notes : le métier n'est pas déclaré (ou répertorié) pour 25,4 % des agent.e.s appartenant à ce cadre d'emplois.

Source : *Enquête nationale métiers de l'Observatoire de la FPT au 31/12/2012*

Champ : Effectifs territoriaux, hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

- **Technicien.ne**

Le cadre d'emplois de technicien.ne est né de la fusion de deux cadres d'emplois : contrôleur de travaux et technicien.ne supérieur. Il représente 2,5 % des effectifs territoriaux et 5,7 % des effectifs de la filière technique.

166 métiers différents* sont signalés pour ce cadre d'emplois et les 59 principaux métiers concentrent les deux tiers des effectifs de ce cadre d'emplois (66,2 %).

Les plus cités sont les métiers de chargé.e de support et services des systèmes d'information (6,1 %), de chargé.e de réalisation de travaux voirie et réseaux divers (5,5 %) et de gestionnaire technique bâtiment (5,4 %). Viennent ensuite ceux de chargé.e d'études et de conception en voirie et réseaux divers (4,1 %), et de responsable des services techniques (3,7 %).

¹ Il s'agit de la part des cinq principaux métiers, pris ensemble, dans le total des effectifs du cadre d'emplois.

Principaux métiers exercés	(en %)
Chargé.e de support et services des systèmes d'information	6,1
Chargé.e de réalisation de travaux voirie et réseaux divers	5,5
Gestionnaire technique bâtiment	5,4
Chargé.e d'études et de conception en voirie et réseaux divers	4,1
Responsable des services techniques	3,7
Ensemble	24,9

* Ne sont retenus pour ce cadre d'emplois que les métiers comptant au moins 4 agent.e.s.

Notes : le métier n'est pas déclaré (ou répertorié) pour 25,0 % des agent.e.s appartenant à ce cadre d'emplois.

Source : Enquête nationale métiers de l'Observatoire de la FPT au 31/12/2012

Champ : Effectifs territoriaux, hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

• Agent.e de maîtrise

Le cadre d'emplois d'agent.e de maîtrise représente 3,6 % des effectifs territoriaux et 8,4 % des effectifs de la filière technique.

163 métiers différents* sont signalés pour ce cadre d'emplois et 33 métiers concentrent plus des deux tiers des effectifs de ce cadre d'emplois (66,3 %).

Les métiers qui regroupent le plus d'agent.e.s sont ceux d'ouvrier.ère de maintenance des bâtiments (7,8 %) et chef.fe d'équipe d'entretien et d'exploitation voirie et réseaux divers (7,2 %). Viennent ensuite ceux de chargé.e de travaux espaces verts (4,9 %), de jardinier (4,8 %) et d'agent.e d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers (4,5 %).

Principaux métiers exercés	(en %)
Ouvrier.ère de maintenance des bâtiments	7,8
Chef.fe d'équipe d'entretien et d'exploitation voirie et réseaux divers	7,2
Chargé.e de travaux espaces verts	4,9
Jardinier.ère	4,8
Agent.e d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	4,5
Ensemble	29,2

* Ne sont retenus pour ce cadre d'emplois que les métiers comptant au moins 4 agent.e.s.

Notes : le métier n'est pas déclaré (ou répertorié) pour 19,8 % des agent.e.s appartenant à ce cadre d'emplois.

Source : Enquête nationale métiers de l'Observatoire de la FPT au 31/12/2012

Champ : Effectifs territoriaux, hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

• Adjoint.e technique

Le cadre d'emplois d'adjoint.e technique est le cadre d'emplois qui regroupe le plus d'agent.e.s après celui d'adjoint.e technique des établissements d'enseignement. Il représente 29 % des effectifs territoriaux et 67,3 % des effectifs de la filière technique.

181 métiers différents* sont signalés pour ce cadre d'emplois et 11 métiers concentrent plus des deux tiers des effectifs de ce cadre d'emplois (66,1 %).

Plus d'un agent.e déclaré.e sur cinq, dans ce cadre d'emplois, exerce le métier de chargé.e de propreté des locaux (22,0 %), suivi de loin par celui d'agent.e d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers (6,6 %) et de jardinier.ère (6,4 %). Viennent ensuite ceux d'agent.e de restauration (6,3 %) et d'ouvrier.ère de maintenance des bâtiments (5,7 %).

Principaux métiers exercés	(en %)
Chargé.e de propreté des locaux	22,0
Agent.e d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	6,6
Jardinier.ère	6,4
Agent.e de restauration	6,3
Ouvrier.ère de maintenance des bâtiments	5,7
Ensemble	47,0

* Ne sont retenus pour ce cadre d'emplois que les métiers comptant au moins 4 agent.e.s.

Notes : le métier n'est pas déclaré (ou répertorié) pour 12,3 % des agent.e.s appartenant à ce cadre d'emplois.

Source : Enquête nationale métiers de l'Observatoire de la FPT au 31/12/2012

Champ : Effectifs territoriaux, hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

• Adjoint.e technique des établissements d'enseignement

Le cadre d'emplois d'adjoint.e technique des établissements d'enseignement représente 5,8 % des effectifs territoriaux et 13,4 % des effectifs de la filière technique. Il est le deuxième cadre d'emplois en termes d'effectif, après celui d'adjoint.e technique.

31 métiers différents* sont signalés pour ce cadre d'emplois. Un seul métier, celui de chargé.e de propreté des locaux, représente plus de la moitié des effectifs de ce cadre d'emplois (55,5 %). Il est suivi de loin par celui d'ouvrier.ère de maintenance des bâtiments (13,0 %). Viennent ensuite ceux d'agent.e de restauration (8,4 %) et de cuisinier (6,0 %). Ces trois métiers, à eux seuls, concentrent plus des trois quarts des effectifs (77,0 %).

Principaux métiers exercés	(en %)
Chargé.e de propreté des locaux	55,5
Ouvrier.ère de maintenance des bâtiments	13,0
Agent.e de restauration	8,4
Cuisinier.ère	6,0
Chargé.e d'accueil	4,8
Ensemble	87,7

* Ne sont retenus pour ce cadre d'emplois que les métiers comptant au moins 4 agent.e.s.

Notes : le métier n'est pas déclaré (ou répertorié) pour 3,6 % des agent.e.s appartenant à ce cadre d'emplois.

Source : Enquête nationale métiers de l'Observatoire de la FPT au 31/12/2012

Champ : Effectifs territoriaux, hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Il résulte de cette analyse, cadre d'emplois par cadre d'emplois, une moindre dispersion d'effectifs par métier pour les cadres d'emplois d'ingénieur.e, de technicien.ne et d'agent.e de maîtrise, où aucun métier n'atteint, à lui seul, 10 % des effectifs du cadre d'emplois. A l'inverse, nous observons une forte concentration des métiers dans les deux cadres d'emplois d'adjoint.e technique, et d'adjoint.e technique d'établissement d'enseignement : le métier de chargé.e de propreté des locaux représente plus d'un agent.e sur cinq dans le premier et plus de la moitié des effectifs du second.

Globalement 7 métiers regroupent plus de la moitié des agent.e.s de la filière technique (50,2 %). Il s'agit des chargé.e.s de propreté des locaux (22,1 %), des ouvrier.ère.s de maintenance des bâtiments (6,2 %), des agent.e.s de restauration (5,6 %), des d'agent.e.s d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers (5,2 %), jardinier.ère.s (5,1 %), des agent.e.s de propreté des espaces publics (3,3 %) et des agent.e.s d'accompagnement à l'éducation de l'enfant (2,7 %).

- Seul.e.s 3 ingénieur.e.s sur 10 relèvent des services techniques

Nous observons, selon le cadre d'emplois ou l'emploi fonctionnel, des profils d'affectation très différents :

- Si les ingénieur.e.s sont globalement réparti.e.s de manière uniforme entre les trois composantes de services (voir tableau ci-dessus), seul.e.s 3 sur 10 d'entre eux.elles relèvent des services techniques ;
- Le cadre d'emplois d'agent.e de maîtrise est celui ayant la plus forte proportion d'agent.e.s affecté.e.s aux services techniques (60,3 %), suivi de celui de technicien.ne (47,7 %) et d'adjoint.e technique (42,9 %) ;
- A l'inverse, les directeur.rice.s généraux.ales des services techniques ne sont que 11 % à appartenir aux services techniques. Ils sont affectés, pour 85 % d'entre eux, aux postes de direction. Nous remarquons, également, que près de 9 adjoint.e.s techniques des établissements d'enseignement sur 10 se retrouvent dans les « Autres services ». En effet, ils relèvent en majorité du service « Affaires scolaires et périscolaires ».

Les cadres d'emplois de la filière technique selon leur service d'affectation (en %)

Cadre d'emplois	Services techniques	Autres services où le poids de la filière technique est significatif*	Autres services**	Ensemble
- Directeur.rice (général.ales) des services techniques (emploi fonctionnel)	11,0	4,2	84,7	100,0
- Ingénieur.e	30,5	36,2	33,3	100,0
- Technicien.ne	47,7	25,3	27,0	100,0
- Agent.e de maîtrise	60,8	12,6	26,6	100,0
- Adjoint.e.e technique	42,9	13,7	43,4	100,0
- Adjoint.e.e technique des établissements d'enseignement	6,6	3,1	90,3	100,0
Ensemble	40,2	13,9	45,8	100,0

Notes :

* La colonne « Autres services où le poids de la filière technique est significatif » regroupe les services suivants : « Restauration collective », « Environnement », « Informatique et traitement de l'information », « Transport et déplacements », « Sport » et « Urbanisme et aménagement ».

** Dans la colonne « Autres services », sont inclus les 3,2 % d'agent.e.s appartenant aux cadres d'emplois de la filière technique pour lesquels le service d'affectation n'est pas renseigné ou est inclassable.

Source : Enquête nationale métiers de l'Observatoire de la FPT au 31/12/2012.

Champ : Effectifs territoriaux, hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

II. Les services techniques : 20 % de l'effectif territorial

Au 31 décembre 2012, selon l'enquête nationale métiers du CNFPT, avec 20 % de l'emploi territorial (soit environ 385 000 emplois), les services techniques sont le 3^e domaine en termes d'emploi après le domaine *Education, enfance et jeunesse* (25 %) et celui des *Prestations sociales et culturelles* (24,5 %). Les services techniques n'emploient que 40,2 % des agent.e.s de l'ensemble de la filière technique, même si, dans leurs effectifs, neuf agent.e.s employé.e.s sur dix appartiennent à la filière technique (89,3 %).

- Un taux de féminisation particulièrement bas dans les services techniques

Nous analysons, dans cette partie, l'emploi dans les services techniques et la structure de leurs effectifs. Ces services sont présentés en ordre décroissant du poids des agent.e.s de la filière technique parmi leurs effectifs :

- *Propreté, collecte et gestion des déchets* : les agent.e.s de ce service représentent 3 % de l'emploi territorial (58 170 agent.e.s). Ils appartiennent, pour **94 %** d'entre eux, à la filière technique. Les services de collecte, de tri et de traitement des déchets composent ce service. Un.e agent.e employé.e par ce service sur trois a plus de 50 ans et 86,3 % sont des fonctionnaires. C'est le service technique qui compte la proportion la plus élevée d'agent.e.s de catégorie C (93,8 %). Le taux de féminisation est particulièrement faible, soit 17,7 %.
- *Espaces verts et paysages* : ce service représentant 3,3 % de l'emploi territorial (60 410 agent.e.s) est constitué à **90,1 %** d'agent.e.s de la filière technique. Ce service inclut les services espaces verts, parcs et jardins, et paysages. Trois agent.e.s sur dix employé.e.s par ce service sont âgé.e.s de 50 ans ou plus et 89,8 % des agent.e.s sont de catégorie C. Les fonctionnaires représentent 84,8 % des effectifs. Les femmes représentent 10 % des effectifs, soit le taux de féminisation le plus faible des services techniques.

Les services d'affectation techniques selon leur appartenance à la filière technique (en %)

Services	Effectifs appartenant à la filière technique (en %)	Effectifs appartenant aux autres filières (en %)	Ensemble (%)
Services techniques	89,3	10,7	100,0
dont :			
<i>Propreté, collecte et gestion des déchets</i>	94,1	6,0	100,0
<i>Espaces verts et paysages</i>	90,1	9,9	100,0
<i>Ateliers et matériels</i>	88,9	11,1	100,0
<i>Voirie, infrastructures et réseaux divers</i>	88,7	11,3	100,0
<i>Bâtiment et patrimoine bâti</i>	88,0	12,0	100,0
<i>Eau et assainissement</i>	84,4	15,7	100,0
Autres services où le poids de la filière technique est significatif	63,5	36,5	100,0
dont :			
<i>Restauration collective</i>	77,6	22,4	100,0
<i>Environnement</i>	71,7	28,4	100,0
<i>Système d'information et informatique</i>	66,0	34,0	100,0
<i>Transports et déplacements</i>	59,2	40,8	100,0
<i>Sport</i>	52,2	47,8	100,0
<i>Urbanisme et aménagement</i>	43,1	57,0	100,0

Source : Enquête nationale métiers de l'Observatoire de la FPT au 31/12/2012.

Champ : Effectifs territoriaux, hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

- *Atelier et matériel* : ce service représentant 1,8 % de l'emploi territorial (35 160 agent.e.s) compte dans ses effectifs **88,9 %** d'agent.e.s de la filière technique. Il regroupe les services imprimerie, les centres techniques, les garages, les ateliers et les magasins... Plus de quatre agent.e.s sur dix sont âgé.e.s de 50 ans ou plus. Avec 89,6 % d'agent.e.s fonctionnaires, ce service compte la proportion de fonctionnaires la plus élevée des services techniques (avec les deux services «Eau et assainissement» et «Voirie, Infrastructures et réseaux divers» où 89,5 % des agent.e.s sont fonctionnaires). La catégorie C rassemble 90,6 % des agent.e.s de ce service. Les femmes représentent 11,1 % des effectifs.
- *Voirie, Infrastructures et réseaux divers* : ce service représente 4,9 % de l'emploi territorial (92 510 agent.e.s). Il est constitué à **88,7 %** d'agent.e.s de la filière technique. Il comprend les services voirie, ports, signalisation, éclairage, nettoyage, électricité, chauffage, télécommunications et stationnement... Dans ce service, les agent.e.s âgé.e.s de plus de 50 ans représentent près de quatre agent.e.s sur dix (soit 40,6 %). Les agent.e.s de catégorie C représentent 81,9 % des effectifs. Le taux de féminisation est de 10,1 %.
- *Bâtiment et patrimoine bâti* : ce service, qui englobe 5,9 % de l'emploi territorial (112 473 agent.e.s), est constitué à **88,0 %** d'agent.e.s de la filière technique. Il comprend les services architecture, travaux, entretien et sécurité des bâtiments, écoles, collèges ou lycées... Il est le service technique qui compte le plus d'agent.e.s âgé.e.s (42,5 % des effectifs ont plus de 50 ans) et aussi la proportion de femmes la plus élevée (43,1 %). Ce service compte la proportion d'agent.e.s fonctionnaires la moins élevée des services techniques, soit 80,6 % de ses effectifs. Plus de huit agent.e.s sur dix sont de catégorie C (84,5 %).
- *Eau et assainissement* : ce service pèse 1,2 % de l'emploi territorial (23 050 agent.e.s). Comme pour les autres services techniques, **84,4 %** de ses agent.e.s appartiennent à la filière technique. Ce service englobe le service de traitement et d'adduction de l'eau, les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration... Le service « Eau et assainissement », est celui où les proportions d'agent.e.s de catégorie

A et B sont les plus importantes, avec respectivement 7,4 % et 16,7 %. Il est aussi le service technique le moins âgé puisqu'un peu plus d'un quart des agent.e.s seulement ont 50 ans ou plus, contre près de 38 % des agent.e.s, en moyenne, dans les services techniques. Le taux de féminisation est proche de la moyenne des services techniques, soit 22,3 % des effectifs.

La plupart des agent.e.s des services techniques sont de catégorie C (plus de 86 %). Près de quatre agent.e.s sur dix ont 50 ans ou plus. Les fonctionnaires y sont souvent très majoritaires. Le taux de féminisation est très variable selon le service considéré. Alors qu'il est de 21,7 %, en moyenne, pour l'ensemble des services techniques, il passe de 10 %, dans le service «Espaces verts et paysages», à 43,1 % dans le service «Bâtiment et patrimoine bâti».

- Six services où le poids de la filière technique est significatif

Ces services, qui relèvent de domaines d'affectation différents de celui des interventions techniques (tels que la gestion des ressources, les services de conception des politiques publiques locales et les prestations et services à la population), affichent des profils variés :

- *Restauration collective* : 66 520 agent.e.s (3,5 % de l'emploi territorial), dont **77,6 %** appartiennent à la filière technique. Ce service comprend les services de production et de distribution de repas, les cantines scolaires ou celle des collectivités, etc.
- *Environnement* : 17 220 agent.e.s (0,9 % de l'emploi territorial) dont **71,7 %** appartiennent à la filière technique. Ce service comprend les services protection et gestion des espaces naturels, lutte contre la pollution, etc.
- *Systèmes d'information et Informatique* : 16 320 agent.e.s (0,9 % de l'emploi territorial) dont **66,0 %** appartiennent à la filière technique. Ce service comprend les services informatiques, matériel, systèmes d'information, bureautique, NTIC, etc. Le service «informatique» présente une proportion significative de contractuel.le.s (26,7 %).
- *Transport et déplacements* : 8 710 agent.e.s (0,5 % de l'emploi territorial) dont **59,2 %** appartiennent à la filière technique. Ce service comprend les services transports publics, transports scolaires, bureau d'études, etc.

- *Sport* : 56 200 agent.e.s (3 % de l'emploi territorial) dont **52,2 %** appartiennent à la filière technique. Ce service comprend les services de sports et la gestion des équipements (terrains, piscines, gymnases, etc).
- *Urbanisme et aménagement* : 22 250 agent.e.s (1,2 % de l'emploi territorial) dont **43,1 %** appartiennent à la filière technique. Ce service comprend les services urbanisme opérationnel, aménagement, études, etc.

D'après les résultats présentés, nous pouvons conclure que le service « Restauration collective » présente un profil proche de ceux observés dans les services techniques : la proportion des agent.e.s de la filière technique dans ses effectifs y est très élevée (77,6 %).

Plus généralement, les agent.e.s employé.e.s dans le service « Restauration collective » sont presque exclusivement des agent.e.s de catégorie C et la part de contractuel.le.s y est importante. Les services « Systèmes d'information et Informatique », « Urbanisme et aménagement » et « Environnement » concentrent relativement le plus d'agent.e.s de catégorie A et B.

- **Six principaux métiers de la territoriale sont exercés majoritairement par des agent.e.s des services techniques ou à dominante technique**

Nous allons aborder dans cette partie, à travers une approche professionnelle, les principaux métiers rencontrés dans les services techniques et les autres services à dominante technique, où le poids de la filière technique est significatif.

Sur les vingt principaux métiers de la fonction publique territoriale, qui concentrent 1,1 million d'agent.e.s, six sont exercés majoritairement par des agent.e.s qui sont affecté.e.s à un service technique ou à un autre service où le poids de la filière technique est significatif.

Parmi les métiers où le service technique est le plus représenté, figurent celui d'agent.e d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers (94,7 % des agent.e.s sont appartiennent aux services techniques), de jardinier.ère (89,8 %), d'agent.e de propreté des espaces publics (84,1 %) et d'ouvrier.ère de maintenance des bâtiments (64,2 %).

Les deux métiers d'agent.e d'exploitation et des équipements sportifs et ludiques et celui d'agent.e de restauration sont affectés, majoritairement, aux autres services où le poids de la filière technique est significatif. Ils représentent 93,7 % et 55,9 % respectivement.

Premier métier, en effectifs, dans la fonction publique territoriale, le métier de chargé.e de propreté des locaux est composé pour trois dixièmes (29,4 %) d'agent.e.s affecté.e.s aux services techniques. Les deux tiers des agent.e.s exerçant ce métier appartiennent aux autres services, dont une grande partie dans « Affaires scolaires et périscolaires » (44,1 %).

Part des affectations aux services techniques pour les 20 principaux métiers de la fonction publique territoriale (en %)

Métier	Effectifs	Services techniques (%)	Autres services où le poids de la filière technique est significatif (%)	Autres services* (%)	Ensemble (%)
Agent.e d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	46 525	94,7	1,1	4,2	100,0
Jardinier.ère	47 706	89,8	4,5	5,7	100,0
Agent.e de propreté des espaces publics	28 913	84,1	4,6	11,3	100,0
Ouvrier.ère de maintenance des bâtiments	55 702	64,2	1,7	34,2	100,0
Chargé.e de propreté des locaux	205 186	29,8	4,6	65,6	100,0
Agent.e de services polyvalent en milieu rural	25 163	29,4	3,9	66,7	100,0
Assistant.e de gestion administrative	142 275	6,7	7,4	85,9	100,0
Chargé.e d'accueil	45 701	4,1	5,8	90,1	100,0
Agent.e d'exploitation des équipements sportifs et ludiques	22 060	2,3	93,7	4,1	100,0
Agent.e de restauration	54 175	2,1	55,9	42,0	100,0
Policier.ère municipal.e	20 572	0,5	0,3	99,2	100,0
Animateur.rice enfance-jeunesse	51 348	0,4	2,2	97,4	100,0
Secrétaire de mairie	22 301	0,3	0,3	99,4	100,0
Agent.e d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	79 783	0,2	1,1	98,7	100,0
Animateur.rice éducative accompagnement périscolaire	51 200	0,2	18,3	81,5	100,0
Aide à domicile	43 906	0,1	0,1	99,9	100,0
Travailleur.euse social.e	31 164	0,0	0,2	99,8	100,0
Assistant.e éducative petite enfance	60 420	0,0	0,0	99,9	100,0
Enseignant.e artistique	31 248	0,0	0,1	99,9	100,0
Assistant.e familiale en protection de l'enfance	34 853	0,0	0,0	100,0	100,0

Notes : La colonne « Autres services où le poids de la filière technique est significatif » regroupe les services suivants : « Restauration collective », « Environnement », « Informatique et traitement de l'information », « Transport et déplacements », « Sport » et « Urbanisme et aménagement ».

* Dans la colonne « Autres services », sont inclus les d'agent.e.s ayant un métier renseigné mais dont le service d'affectation n'est pas renseigné ou est inclassable. Ils représentent 2,3 % des effectifs territoriaux.

Lecture : 94,7 % des 46 525 agent.e.s d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers appartiennent aux services techniques.

Source : Enquête nationale métiers de l'Observatoire de la FPT au 31/12/2012.

Champ : Effectifs territoriaux, hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

- Cœur de métiers versus métiers supports : un recours aux métiers supports variable selon les services

Au sein de chaque service, on distingue des autres emplois les emplois :
- dits « cœur de métier » qui correspond, souvent, à un ensemble de métiers d'une famille professionnelle la plus proche et directement liée à l'activité du service (annexe 6).

- dits « métiers supports, administratifs ou techniques » d'un service technique (ou d'un service à dominante technique) sont les métiers périphériques par rapport à l'activité principale de ce service².

Dans les services techniques, 6 à 8 agents sur 10 exercent un métier qui relève du « cœur de métier » du service, hormis le service « Ateliers et matériels » où le cœur de métier n'est exercé que par 35,7 % des effectifs employés. Ce dernier fait partie des services techniques qui font davantage appel aux agent.e.s exerçant des métiers de support technique (13,8 %). C'est également le cas du service « Propreté, collecte et gestion des déchets » (13,4 %). Le service « Eau et assainissement » est le service technique où le poids des métiers du support administratif est le plus élevé (12,1 %).

Les autres services où les agent.e.s de la filière technique sont significativement nombreux, ont, globalement, davantage recours aux métiers supports : moins de 6 emplois sur 10 relèvent du « cœur de métier ». Ainsi, dans le service « Environnement », moins d'un tiers des agent.e.s exerce dans son « cœur de métier ». C'est également le cas des deux services « Transports et déplacement » (35,5 %) et « Urbanisme et aménagement » (36,9 %). Ces deux services présentent, par ailleurs, les proportions les plus élevées de métiers de support administratif (27,9 % et 19,4 % respectivement).

² En vertu d'un principe de spécialisation, ces métiers supports constituent, en même temps, le « cœur de métier » des autres services de la collectivité territoriale (Affaires juridiques et administratives, Systèmes d'information et informatique, etc.).

*Les services techniques et les autres services selon les emplois « cœur de métier »
et les emplois « support » (en %)*

Services	Métiers "cœur de métier"	Métiers support administratif	Métiers support technique	Autres métiers	Métiers non répertoriés*	Ensemble
Services techniques	71,2	4,4	6,7	8,7	9,0	100,0
dont :						
<i>Propreté, collecte et gestion des déchets</i>	77,2	2,7	13,4	2,5	4,2	100,0
<i>Espaces verts et paysages</i>	77,9	1,5	8,4	4,2	8,0	100,0
<i>Ateliers et matériels</i>	35,7	6,6	13,8	27,8	16,2	100,0
<i>Voirie, infrastructures et réseaux divers</i>	66,4	5,8	6,4	13,0	8,4	100,0
<i>Bâtiment et patrimoine bâti</i>	82,2	3,6	0,6	5,3	8,4	100,0
<i>Eau et assainissement</i>	57,3	12,1	4,6	7,8	18,2	100,0
Autres services où le poids de la filière technique est significatif	58,1	9,3	7,7	13,0	12,0	100,0
dont :						
<i>Restauration collective</i>	61,9	1,5	11,0	15,7	9,8	100,0
<i>Environnement</i>	32,5	12,1	3,1	34,7	17,5	100,0
<i>Système d'information et informatique</i>	63,9	12,8	1,2	2,9	19,2	100,0
<i>Transports et déplacements</i>	35,5	19,4	10,0	18,3	16,9	100,0
<i>Sport</i>	71,4	7,7	8,2	4,6	8,1	100,0
<i>Urbanisme et aménagement</i>	36,9	27,9	3,7	14,1	17,3	100,0

* Dans la colonne « Métiers non répertoriés », sont inclus les agent.e.s dont le service est connu mais ayant un métier non déclaré.

Source : Enquête nationale métiers de l'Observatoire de la FPT au 31/12/2012.

Champ : Effectifs territoriaux, hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

CONCLUSION

Cette étude contribue à une meilleure connaissance factuelle de l'emploi technique dans les collectivités territoriales, dans un contexte particulièrement marqué par de profondes évolutions législatives et institutionnelles, liées notamment aux réformes renforçant les grandes agglomérations, la mutualisation des services et le changement de périmètres concernant les régions. Outre ces changements, l'accélération des départs à la retraite dans les prochaines années, est un constat aujourd'hui largement établi.

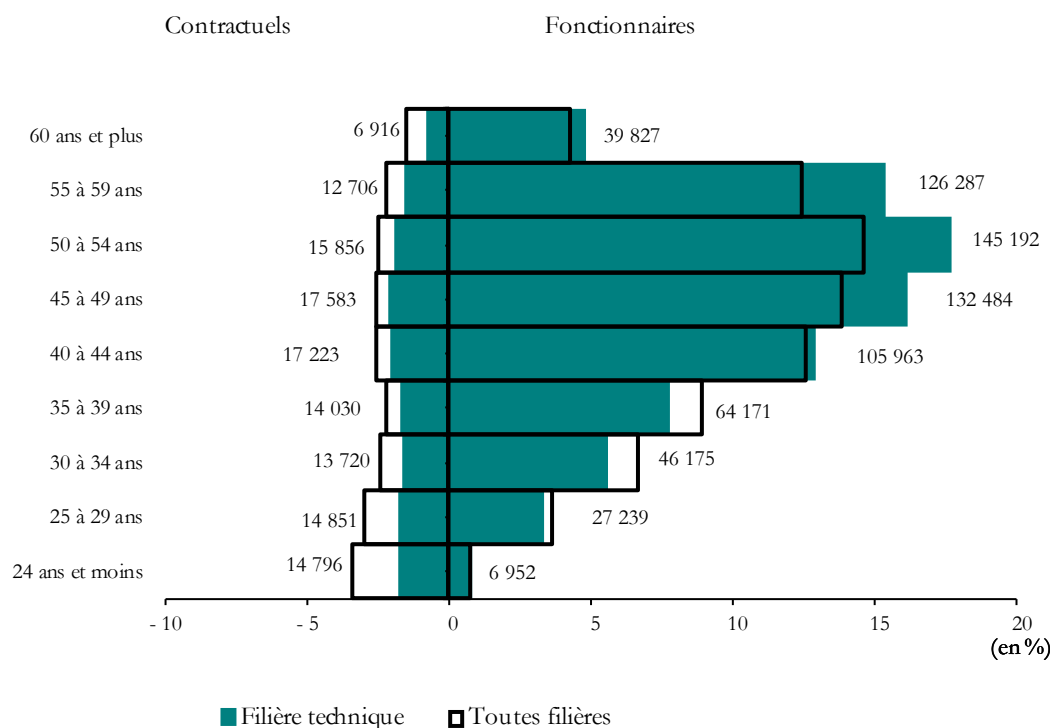
Les résultats de cette étude permettent de poser notamment trois questions principales sur ce que deviendra, dans les années à venir, l'emploi technique dans les collectivités territoriales :

- Le renouvellement des effectifs de la filière et les services techniques constitue une question centrale. Les départs à la retraite des agent.e.s de la filière technique, de 2014 à 2020, concernent potentiellement 142 500 agent.e.s environ. Ces départs massifs toucheront plus particulièrement les communes (principal employeur territorial). Le contexte actuel est marqué par des évolutions institutionnelles et législatives très fortes renforçant les fusions et mutualisations de services ainsi que des contraintes budgétaires subies par les collectivités. Ces changements devraient avoir un impact sur l'emploi technique. Les collectivités devront prendre en compte cette nouvelle situation et profiter de ce mouvement pour définir ce qu'elles feront des postes libérés par les départs. Cette question est autant qualitative que quantitative. Elle porte sur le niveau global d'emploi dans la filière technique et sur l'avenir des services techniques.
- Le contenu des métiers est amené à être constamment redéfini et à évoluer les prochaines années dans les services techniques. Plusieurs dimensions nouvelles sont à prendre en compte avec les nouvelles exigences ayant trait aux préoccupations environnementales, de développement durable, de transition énergétique, du développement du numérique et plus généralement l'évolution technologique (progrès technique).
- Enfin, se pose la question de la pénibilité des métiers relevant de la catégorie C (agent.e d'entretien polyvalent, ouvrier.ère polyvalent.e de maintenance de bâtiments, jardinier.ère.s des espaces horticoles et naturels, agent.e d'exploitation de la voie publique, agent.e polyvalent.e de restauration, agent.e de collecte et agent.e de nettoyage), particulièrement nombreux avec des conséquences en termes de gestion de fin de carrières, de transfert et de renouvellement des compétences, des conditions de recrutement et d'intégration.

ANNEXES

Annexe 1

> Comparaison de la pyramide des âges des agent.e.s de la filière technique avec l'ensemble de la FPT (hors emplois aidés)



Note de lecture : 132484 agent.e.s de la Filière technique sont des fonctionnaires âgés de 45 à 49 ans soit 16,1% des effectifs.

Les effectifs indiqués concernent la filière technique.

Source : Insee, données SLASP au 31/12/2014 ; traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Champ : emplois principaux non annexes (hors emplois aidés)

Annexe 2

> Répartition des effectifs et part des agent.e.s fonctionnaires à temps non complet par grade pour les cadres d'emplois de la filière technique au 31/12/2013

	Poids du grade dans le cadre d'emplois (%)	Part des agent.e.s fonctionnaires à temps non complet
FILIERE TECHNIQUE		11,0
Directeur.rice général.e des services techniques	46,8	
Directeur des services techniques	53,2	
EMPLOIS FONCTIONNELS TECHNIQUES	100,0	
Ingénieur.e en chef.fe de classe exceptionnelle	4,2	0,3
Ingénieur.e en chef.fe de classe normale	9,5	0,3
Ingénieur.e en chef.fe stagiaire	0,1	0,0
Ingénieur.e principal.e	49,0	0,4
Ingénieur.e	32,6	0,6
Ingénieur.e stagiaire	4,6	0,4
INGENIEUR.E.S	100,0	0,4
Technicien.ne principal.e de 1ère classe	39,4	0,1
Technicien.ne principal.e de 2ème classe	30,6	0,7
Technicien.ne principal.e de 2ème classe stagiaire	3,4	0,3
Technicien.ne	23,4	0,3
Technicien.ne stagiaire	3,2	0,6
TECHNICIEN.NE.S	100,0	0,4
Agent.e de maîtrise principal.e	45,0	0,3
Agent.e de maîtrise	54,1	1,0
Agent.e de maîtrise stagiaire	0,9	0,0
AGENT.E.S DE MAITRISE	100,0	0,7

	Poids du grade dans le cadre d'emplois (%)	Part des agent.e.s fonctionnaires à temps non complet (en %)
Adjoint.e technique principal.e de 1ère	9,0	1,5
Adjoint.e technique principal.e de 2ème	16,1	4,8
Adjoint.e technique de 1ère classe	12,1	7,5
Adjoint.e technique de 1ère classe	0,1	6,9
Adjoint.e technique de 2ème classe	58,6	22,8
Adjoint.e technique de 2ème classe stagiaire	4,1	18,9
ADJOINT.E.S TECHNIQUES	100,0	15,7
Adjoint.e technique principal.e de 1ère classe	7,3	0,6
Adjoint.e technique principal.e de 2ème classe	12,6	0,6
Adjoint.e technique principal.e de 2ème classe stagiaire	0,1	3,0
Adjoint.e technique de 1ère classe	43,6	0,3
Adjoint.e technique de 1ère classe stagiaire	0,1	0,5
Adjoint.e technique de 2ème classe	32,7	3,1
Adjoint.e technique de 2ème classe stagiaire	3,6	3,0
ADJOINT.E.S TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	100,0	1,2

Source : Bilans sociaux des collectivités (base 2013); traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Annexe 3

> Répartition des contractuel.le.s permanent.e.s par type de recrutement, selon le cadre d'emplois au 31/12/2013 (en %)

Libellé des cadres d'emplois	Pas de cadre d'emplois existant	Affectés sur poste vacant	Remplaçants	Cat A selon les fonctions ou pour besoins service	Temps non complet com et group com de - 1000 hab ...	Communes de moins de 2000 hab....	Autres contractuel.le.s (secret de mairie, articles 38, 38bis, 47,136...)	Total
Ingénieur.e	6,6	17,5	3,0	63,3	0,1	0,8	8,7	100,0
Technicien.ne	15,1	64,4	7,6	1,4	0,2	0,2	11,2	100,0
Agent.e de maîtrise	9,8	60,4	10,0	0,8	0,0	0,9	18,1	100,0
Adjoint.e technique	7,4	28,5	37,5	0,3	6,7	2,1	17,4	100,0
Adjoint.e technique des établissements d'enseignement	2,3	38,8	53,9	0,1	1,0	0,3	3,7	100,0
Filière technique	7,4	31,8	34,0	4,9	5,2	1,7	15,0	100,0

Source : Bilans sociaux des collectivités (base 2013); traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Annexe 4

> Les modes de recrutement des agent.e.s contractuel.le.s

Les agent.e.s recruté.e.s lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois :

Ces agent.e.s sont recruté.e.s sur la base de l'article 3 - 4ème alinéa (ancien alinéa 3) : lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptible d'assurer les fonctions correspondantes.

Les agent.e.s assurant le remplacement momentané de fonctionnaires :

Ces emplois sont définis au 1^{er} alinéa de l'article 3. Il permet le remplacement de fonctionnaires exerçant leurs fonctions à temps partiel ou en congé maladie, congé maternité, congé parental ou sous les drapeaux.

Les agent.e.s sur postes vacants :

Ces agent.e.s sont nommé.e.s pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an, à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Ce recrutement est défini au 1^{er} alinéa de l'article 3.

Les agent.e.s de catégorie A :

Ces emplois sont définis au 5^{ème} alinéa de l'article 3. Ils visent à pourvoir aux fonctions ou besoins du service.

Communes et groupements de communes de moins de 1000 habitants :

Ces emplois sont définis au 6^{ème} alinéa de l'article 3 (ancien alinéa 4), afin de pourvoir un emploi à temps non complet d'une durée n'excédant pas un mi-temps. Sont également recensés, les agent.e.s maintenu.e.s en fonctions sur les emplois à temps non complet créés sur la base de l'ancien alinéa 4, dans sa rédaction antérieure à la loi du 3 janvier 2001, qui autorisait le recrutement d'agent.e.s contractuel.le.s dans les communes de moins de 2000 habitants sur des emplois dont la durée hebdomadaire de service n'excédait pas 31h30.

Autres contractuel.le.s : bénéficiaires de la réglementation relative aux travailleurs handicapés (art. 38), PACTE (article 38bis), emplois fonctionnels dans les très grandes collectivités (art. 47),...

Annexe 5

> Source, méthode et champ

L'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale s'appuie, pour réaliser cette étude, sur les sources statistiques disponibles :

- Les données mises à disposition par l'Insee du Système d'Information sur les Agent.e.s des Services Publics (SIASP) au 31 décembre 2014.
- L'enquête nationale sur les métiers (ENM) réalisée par l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale du CNFPT, qui offre une vision plus précise des métiers présents dans la filière technique au 31 décembre 2012.
- Les bilans sociaux 2013 exploités par le CNFPT et la DGCL, qui permettent d'étudier les flux de personnel, la formation, la santé au travail et les rémunérations ;

L'étude couvre les personnels fonctionnaires et contractuel.le.s, en postes actifs principaux non annexes, de l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (Régions, Départements, SDIS, Communes et établissement communaux, établissements publics intercommunaux, centres de gestion, CNFPT, SIVOM, SIVU, syndicat mixte et tout autre établissement public local).

Cette étude couvre tout le territoire national, hors Mayotte. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Les effectifs sont comptabilisés différemment entre les résultats issus des données SIASP (Système d'information des agent.e.s des services publics) de l'INSEE et ceux issus de l'enquête nationale sur les métiers. Dans l'enquête nationale sur les métiers, les agent.e.s sont comptabilisé.e.s quel que soit leur volume horaire de travail et plusieurs fois s'ils travaillent dans plusieurs collectivités, alors que dans les données SIASP ne sont comptés que les postes principaux non annexes. Dans SIASP, un agent.e territorial, travaillant dans plusieurs collectivités, n'est compté qu'une fois sur son poste le plus rémunéré. Il.elle n'est pas non plus retenu.e, dans ce champ, s'il.elle ne travaille pas un nombre d'heures suffisant ou s'il.elle n'est pas rémunéré.e à un certain montant.

On comptabilise 1 908 500 postes principaux non annexes dans SIASP au 31 décembre 2014 et on estime un effectif de 1 906 700 agent.e.s territoriaux.ales au niveau national dans l'enquête nationale sur les métiers.

Même si les sources statistiques qui sont mobilisées dans cette étude ne couvrent pas toujours la même période et le même périmètre, elles permettent, néanmoins, de bien appréhender la situation de l'emploi technique dans les collectivités territoriales.

Publication réalisée et diffusée par l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale

Directeur de publication : François Deluga / Co-directeur de la publication : Jacques Goubin

Rédacteur en chef : Mohamed Amine

Rédacteur : Salah Ould Younès

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI, DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY – CS 41232 – 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 – FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR
